



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 81

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer

4 avril 2022

Actualité

Comptes de la Sécurité sociale 2021, vers l'amélioration. **p 2**

Autonomie

Scandale ORPEA. **p 3**

Société

Sujet d'actualité : renforcer la participation électorale. **p 3**

Vie interne

Communication : répondre au mieux à votre attente.

L'UNSA Retraités au travail. **p 4**

L'UNSA RETRAITÉS VERS SON 7ème CONGRÈS

Le Bureau National qui s'est réuni le 29 mars 2022 a lancé la phase de préparation pour notre prochain congrès qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2023 dans les locaux Yves Robert à Paris 18ème.

À cette occasion, les membres du Bureau National seront renouvelés, les responsables de pôles devront désigner avant la fin de l'année, les militant-e-s, 28 titulaires et 28 suppléants, qui formeront le futur BN.

Par ailleurs, le Secrétariat National élaborera un projet de résolutions générales, sur les bases de celles adoptées lors de notre précédent congrès, en 2018. Les chapitres étaient les suivants :

- Retraité, un citoyen à part entière
- Défendre et améliorer le pouvoir d'achat des retraités
- La santé
- La perte d'autonomie
- L'environnement
- Développer l'UNSA Retraités.

Concernant ce dernier chapitre, le congrès est un moment privilégié pour s'interroger sur notre fonctionnement, nos rapports avec les actifs, avec les structures de retraités constituant notre organisation transversale, avec les autres organisations syndicales de retraités.

Nous devons nous interroger sur les attentes des retraités, et tout particulièrement des nouveaux retraités ? Comment y répondre ? Comment maintenir le lien entre toutes et tous ? Diffusion et remontée de l'information. Comment gagner et tenir les places dans les structures sociétales ou gouvernementales qui peuvent s'ouvrir aux organisations syndicales de retraités ? Cette liste n'est pas exhaustive.

Les questions sont nombreuses, nous devons y apporter des réponses, ensemble, actifs et retraités, Union Départementales et Régionales, Fédérations et Syndicats, pour faire évoluer notre organisation de retraités, la faire grandir et la renforcer, sur l'ensemble du territoire.

Le temps de l'engagement des retraités de l'Unsa dans des structures associatives est définitivement révolu. La place des adhérents de l'UNSA, lorsqu'ils prennent leur retraite est à l'UNSA Retraités ! A nous de lui donner plus d'ampleur, en syndicalistes responsables, au sein de l'UNSA, organisation réformatrice montante.

Jean-Marc Schaeffer



Sommaire

Comptes de la Sécurité sociale 2021, du mieux !

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

Soutenue par les aides publiques massives, l'activité économique est repartie à la hausse. La croissance a permis une augmentation de la masse salariale et des cotisations sociales.

Les comptes de la Sécurité sociale sont largement améliorés, et le déficit est inférieur de plus d'un tiers à ce qu'il était initialement estimé.

Le déficit, minime, de l'assurance retraite est même moindre qu'en 2019...

Du mieux donc pour le budget de la Sécurité sociale.

Les comptes de la Sécurité sociale 2021 ont été présentés par le Ministère des solidarités et de la santé le 16 mars. Ils accusent un déficit de 24 milliards d'euros, alors que le solde de l'exercice 2020 affichait un déséquilibre de 38.7 milliards d'euros. Les comptes de la Sécurité sociale présentent donc une amélioration de 14.3 milliards d'euros, soit une réduction des pertes de 37%, alors que la pandémie de COVID se poursuivait en 2021, grevant les comptes de l'assurance maladie par les coûts supplémentaires induits, vaccination, tests, indemnités journalières, hospitalisations...



Cette amélioration résulte du retour de la croissance, largement soutenue par les aides publiques massives. Plus d'activité, c'est une masse salariale plus élevée, des cotisations sociales plus importantes et donc des rentrées financières plus conséquentes.

Les prévisions tablaient sur un déficit à 33 milliards d'euros. Finalement, il est inférieur de 8.9 milliards d'euros à ce qui était envisagé.

Dans le détail, la branche "Famille", la branche "Accidents" du travail et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) présentent un excédent.

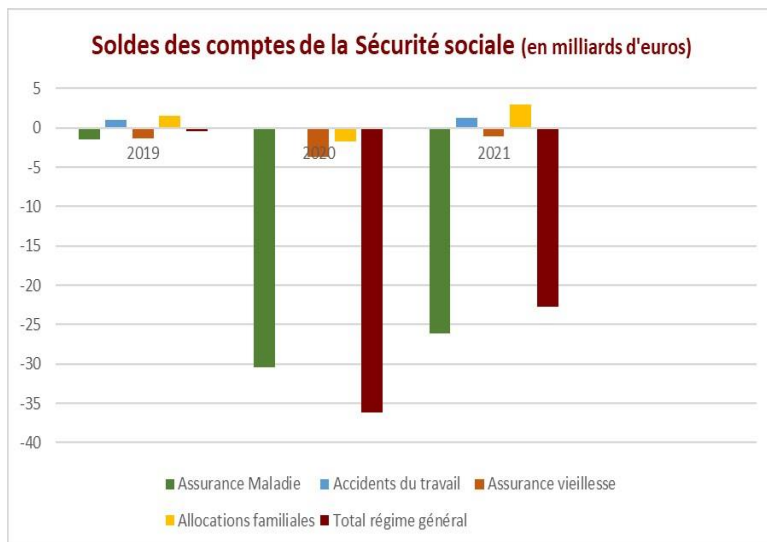
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) affiche un déficit de 26.1 milliards d'euros, mais il atteignait 30.4 milliards en 2020, et il faut intégrer dans ce budget près de 10 milliards d'euros pour le financement du Ségur de la santé.

Pour ce qui concerne la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) qui finance les retraites de base du régime général, le déficit est limité à 1.1 milliard d'euros, alors qu'il s'élevait à 3.7 milliards en 2020. Il est même inférieur au déficit affiché en 2019, avant la crise sanitaire (1.4 milliard).

Le Fonds de Solidarité Vieillesse qui finance les avantages vieillesse non contributifs (minimum vieillesse, trimestres validés pour périodes de chômage, d'arrêts maladie, périodes d'apprentissage...) accuse lui aussi un déficit, de l'ordre de 1.5 milliards d'euros, mais inférieur de 1 milliard au déficit 2020 et moindre que le déficit 2019.

Enfin, si la dette COVID avait été isolée, comme le demandait l'UNSA, il est fort probable que les comptes de la CPAM se trouveraient consolidés, et le résultat général des comptes de la Sécurité sociale proche de l'équilibre.

Les projets politiques qui tendent à réduire les acquis sociaux recherchent d'autres buts que l'équilibre des comptes sociaux. L'objectif sans cesse répété de réduire les « charges » et donc le coût du travail, en rabaissant les contributions sociales des entreprises, consiste à réduire le salaire indirect pour augmenter les marges des actionnaires. Et nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette orientation qui creuse les inégalités et prive les salariés, actifs comme retraités, des moyens de vivre dignement.

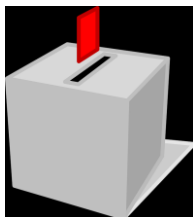


Notre avis :

La reprise économique, fortement étayée par l'aide publique, a contribué au redressement des comptes sociaux. Même en période de pandémie, dans un contexte sanitaire inédit, et en intégrant les mesures salariales favorables aux métiers de la santé, les comptes de la Sécurité sociale s'améliorent. L'Assurance Vieillesse, que l'on dépeint comme menacée d'un déséquilibre massif, affiche un déficit très réduit, inférieur à ce qu'il était en 2019, avant la crise sanitaire.

Si la perspective du plein emploi, décrite comme un objectif réaliste pour la fin du prochain quinquennat par le président de la République, était vérifiée, l'équilibre de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse serait restauré sans grandes difficultés. On pourrait même envisager un solde excédentaire.

Sujet d'actualité : renforcer la participation électorale.



Outre les élections politiques, tout au long de leur vie, les citoyennes et citoyens français sont régulièrement appelés à participer à des élections, à l'école, à l'université, au travail, dans les associations, au sein de leur mutuelle, éventuellement dans leur copropriété. Pourtant, une minorité d'entre eux, parfois très faible, seulement s'expriment.

Ainsi, le taux moyen de participation aux élections professionnelles dans les Très Petites Entreprises (TPE) est de 5%. Au niveau national, 7% des étudiants ont participé aux élections des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) entre 2002 et 2018. Dans le secteur privé, 38 % des salariés se sont exprimés lors des élections aux Comités Sociaux et Economiques (CSE) entre 2017 et 2021. Ces constats et d'autres entraînent des interrogations sur le sens, voire sur le maintien des processus électoraux. Cette situation a conduit le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) sur saisine du président de l'Assemblée nationale à essayer d'identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale.

Pour construire son avis rendu en décembre 2021, le CESE s'est appuyé sur des auditions, sur les apports des organisations représentées au CESE (dont l'UNSA) qui, toutes, sont confrontées à cette problématique et sur près de 1500 contributions d'un questionnaire mis en ligne. Pour le CESE, "redonner du sens à l'acte de voter" est le levier prioritaire pour renouer avec la participation quelle que soit l'élection. A cet effet, le Conseil formule 28 préconisations.

S'agissant de la participation aux élections professionnelles, associatives, scolaires ou universitaires, le CESE préconise de créer un label dédié aux élections d'intérêt citoyen, identifié par un visuel commun décliné en slogans, logos, spots télévisés.

Il propose aussi de sensibiliser aux enjeux de la démocratie en inscrivant des temps pédagogiques dès l'école primaire et en créant un droit de formation sur le dialogue social lors du 1er emploi, ou après un changement de secteur ou après une interruption de longue durée.

Le CESE recommande d'améliorer et simplifier l'accès au vote en créant une plateforme en ligne commune pour les élections par voie dématérialisée, en proposant plusieurs modalités de vote (à l'urne, par procuration, par correspondance, par internet, par sms) lors d'un scrutin tenu en une fois ou en continu sur plusieurs journées, en resserrant le calendrier entre la réalisation de la liste électorale et les opérations de vote dans les TPE, tout en menant une campagne de sensibilisation grand public.

L'intégralité de l'avis du CESE et de ses préconisations sont consultable sur le site <http://www.lecese.fr>

Scandale ORPEA

Le rapport des inspections générales des affaires sociales et des finances confirme les accusations portées par le journaliste Victor CASTANET, dans son livre enquête « Les Fossoyeurs ».

Après six semaines d'enquête, l'IGAS et l'IGF corroborent les pratiques scandaleuses d'optimisation financière utilisées par le groupe ORPEA, qui gère en France 230 EHPAD.

Ce rapport, qui finalement sera rendu public, est un véritable réquisitoire contre la gestion du groupe ORPEA ; gestion marquée, entre autres, par une sous-consommation des dotations soins versées par les finances publiques, par une très importante pression salariale et une pratique des « faisant fonction » fortement développée... Devant ce rapport accablant, les ministres concernés ont décidé de transmettre le rapport au Procureur de la République, afin d'engager les poursuites judiciaires nécessaires, et d'enjoindre le groupe ORPEA à restituer les financements publics irrégulièrement employés.

D'autre part, les ministres ont demandé aux ARS (Agence Régionale de Santé) d'engager un plan de contrôle des 7 500 EHPAD existant en France.

A la demande des ministres, la Haute Autorité de Santé a rendu public, début mars, un référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ce référentiel doit permettre d'évaluer le niveau de qualité des prestations délivrées par les établissements, afin d'éviter de tels scandales.

Au sujet des contrôles, une délégation de l'UNSA a été entendue par la commission d'enquête du Sénat. L'occasion de rappeler nos principales revendications sur la nécessité de mettre en place des contrôles à la fois sur l'évaluation de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, et sur l'utilisation des fonds publics versés.



Communication : répondre au mieux à votre attente

Notre souci constant est de mettre à la disposition de nos adhérents, de nos lecteurs, une information la plus réactive possible.

Cette démarche nous a incités à développer une lettre en ligne numérique, accessible par ordinateur, mais aussi tablette ou smartphone, pour nous adapter aux nouveaux standards de communication.

Cependant, vous avez été nombreux à nous faire part de votre attachement à un format de lettre imprimable dans la continuité de ce que nous pratiquons depuis des années.

Nous combattons la généralisation de la dématérialisation des supports, notamment pour ce qui concerne l'accès aux services publics. Il serait incohérent de notre part de ne pas tenir compte des attentes de certains de nos lecteurs, et de diffuser notre communication uniquement par le canal d'une infolettre numérique.

Par respect pour l'ensemble de nos adhérents, et parce que chacun d'entre nous quelles que soient ses appétences aux nouvelles technologies, doit pouvoir bénéficier d'un égal accès à l'information, nous avons, dès la lettre 79, poursuivi la publication d'une Info Retraités sous le format habituel.

Cette lettre est accessible depuis le site de l'UNSA, mais également à disposition de nos délégués régionaux et départementaux qui peuvent au besoin en assurer la diffusion sous format papier.

L'UNSA retraités poursuit sa mission d'information, auprès de chacun d'entre vous. La même information par des supports techniques différents !

La fracture numérique ne passera pas à l'UNSA Retraités !

L'UNSA Retraités au travail

22 Militants présents dans les locaux de l'UNSA Police, à Paris, 8 qui participaient à la réunion en visioconférence, le Bureau National de l'UNSA a été riche en débats.

Pouvoir d'achat



A l'ordre du jour, un retour sur l'action sur le pouvoir d'achat menée le 17 mars et la façon dont elle s'est déroulée dans les départements.

La question du pouvoir d'achat est ressentie comme primordiale, avec une inflation qui atteint 3.6% sur un an.

Autonomie

Sur la question du Grand Âge, ont été abordés successivement l'actualité du Haut Conseil de l'Age et les différents avis que devra fournir le HCEFA (APA à domicile, aide financière de la CNSA, rôle des EHPAD vis-à-vis de l'aide à domicile...).

La discussion a fait une large place au renouvellement des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), à la mise en réseau des militants qui s'y investissent ainsi qu'au besoin de formation, 5 ans après la mise en place des CDCA.

L'actualité des Ehpads et le scandale Orpea ont été également abordés, avec l'évocation des rapports très critiques de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales dénonçant largement les pratiques du groupe Orpea tels qu'elles s'ont été décrites par le journaliste Nicolas Castanet.

SNURI

Le Bureau National a approuvé la modification des statuts du SNURI (Syndicat National UNSA des Retraités Isolés) adoptée par l'Assemblée générale du SNURI du 22 janvier.

Congrès

Enfin, ce Bureau National a été l'occasion du lancement du prochain congrès de l'UNSA Retraités qui se **déroulera les 24 et 25 janvier 2023**. La phase préparatoire démarre. Le Bureau National sera renouvelé en fin d'année et les nouveaux membres seront convoqués pour le congrès. Le projet de résolutions sera envoyé dans chaque Union, Départementale et chaque Union Régionale, ainsi qu'aux Fédérations et Syndicats des différents pôles pour y être discuté et éventuellement amendé.